

VILLE D'AVRILLE -

**Conseil Municipal du 16 décembre 2021**

**Délibération : DEL\_2021\_095**

**Objet : Subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € - Décision spécifique d'attribution du Budget Primitif 2022**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à 19h00 le conseil municipal de la commune d'Avrillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire, en session ordinaire après avoir été convoqué le 9 décembre 2021 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients présents :

Mme Caroline HOUSSIN-SALVETAT, M. Jean HALLIGON, Mme Magali BERGUE, M. Hervé PINON, Mme Agnès GALLARD, M. Marc DE SINGLY, Mme Mangala RAULT, M. Philippe POIROUX, Mme Hind RAFFENEAU, M. Laurent VIAUD, Mme Mélanie BOURSIN, M. Alain DELETRE, Mme Maud LE HO, M. Michel FOUCAULT, M. Jean-Claude COSSERON, Mme Régine LE MONNIER, Mme Catherine CESBRON, Mme Alix DE VERNEUIL, Mme Céline GUETTIER, M. Augustin VANBREMEERSCH, M. Florian SANTINHO, Mme Annie RAT, M. François VARLIN, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

Pouvoirs :

M. Patrice LUCAS donne pouvoir à Mme Agnès GALLARD  
Mme Séverine CROS donne pouvoir à M. Marc DE SINGLY  
Mme Guylène LEBOEUF donne pouvoir à M. Alain DELETRE  
M. Michel VERGER donne pouvoir à M. Michel FOUCAULT  
Mme Céline TROCHUT donne pouvoir à Mme Magali BERGUE  
M. Louis FOGANG donne pouvoir à M. Jean HALLIGON  
Mme Sophie BAILLIF-APPLINCOURT donne pouvoir à Mme Mangala RAULT  
Mme Dannièle CHEVROTIN donne pouvoir à Mme Alix DE VERNEUIL  
M. Philippe BOLO donne pouvoir à M. Augustin VANBREMEERSCH

M. Augustin VANBREMEERSCH, est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

---

**M. Philippe POIROUX expose :**

L'attribution des subventions supérieures à 23 000 € donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Pour leur versement, la conclusion d'une convention avec l'association bénéficiaire est requise. Cette dernière doit préciser l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention et doit être disponible sur le site de la Ville pour information dès que possible.

Je vous propose de confirmer l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes suivants, pour l'année 2022 :

- MJC (Politique jeunesse/Activités/Accueils de loisirs) 181 500 €
- Pouce Poucette 28 000 €
- EIMDA 77 000 €

- Ecole privée de l'Adézière 86 299 €
- Ecole privée Sainte Colombe 92 129 €

Enfin, s'agissant des subventions inférieures à 23 000 €, elles sont détaillées au budget dans l'état B1-7« SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET» énonçant la liste des bénéficiaires et le montant de la subvention octroyée. Une copie est annexée à la présente délibération pour rappel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales

Considérant la présentation faite en commission Ressources et Moyens le 8 décembre 2021

- **AUTORISE** le versement des subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 € aux associations et organismes listés précédemment.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme  
Avrillé, le 16 décembre 2021  
Mme le Maire

Pour le Maire et par délégation  
Philippe POIROUX  
Adjoint aux finances, à l'économie  
et à l'emploi



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENT DONNES ET RECUS</b>	
<b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657362	Subvention à caractère social	Participation aux frais de fonctionnement	Centre Communal d'Action Sociale	Etablissement public	207 000 €
6574	Subvention à caractère social	Participation aux frais de fonctionnement	Amicale du personnel	Association	12 000 €
			U.N.C.	Association	200 €
			La prévention routière	Association	100 €
			Protection civile de Maine et Loire	Association	100 €
			Commerçants Centre Ville	Association	1 000 €
			Centre aérés - M.J.C.	Association	4 500 €
			Pouce Poucette	Association	28 000 €
			La malle enchantée - Ludothèque	Association	710 €
	Subvention à caractère culturel	Participation aux frais de fonctionnement	MJC - Activités	Association	23 400 €
			MJC - Politique jeunesse	Association	153 600 €
			E.I.M.D.A. (Ecole intercommunale de musique et de danse d'Avrillé)	Association	77 000 €
			Comité de Jumelage	Association	3 310 €
			L'Atelier	Association	6 715 €
			Ensemble Ligéralis	Association	100 €
	Subventions à l'enseignement	Participation aux frais de fonctionnement	Ecole privée de l'Adézière	Ecole privée	86 299 €
			Ecole privée Sainte Colombe	Ecole privée	92 129 €
			Classe de découvertes	Ecole publique	8 680 €
			U.S.E.P.	Association	1 000 €
	Subvention à caractère sportif	Participation aux frais de fonctionnement	ASA Athlétisme	Association	1 263 €
			ASA Badminton	Association	3 262 €
			ASA Basket	Association	7 167 €
			ASA Cyclotourisme	Association	573 €
			ASA Escalade	Association	8 985 €
			ASA Football	Association	9 239 €
			ASA Gymnastique	Association	7 927 €
			ASA Gym Forme Adultes	Association	1 564 €
			ASA Handball	Association	4 615 €
			ASA Judo	Association	2 360 €
			ASA Kung Fu Qi Cong	Association	571 €
			ASA Kyokushin-Kai	Association	401 €
			ASA Natation	Association	10 575 €
			ASA Subaquatique	Association	429 €
			ASA Taijitsu	Association	438 €
ASA Tennis			Association	5 159 €	
ASA Tennis de table			Association	1 775 €	
Association sportive du C.E.S.			Association	315 €	
Association sportive du L.E.P.			Association	115 €	
Subvention sport de niveau national ou exceptionnelle				ASA Basket	Association
		ASA Escalade		Association	1 200 €
		ASA Kyokushin-Kai		Association	300 €
		ASA Football (complémentaire)		Association	2 461 €
			ASA Football (académie football)	Association	4 000 €
		ASA Tennis de table	Association	1 000 €	
		Billard	Association	3 000 €	
		Boule de Fort	Association	3 439 €	